



REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 14 AVRIL 2016

Présents : Mmes/Mrs Fabien BOVA (CIVB), Catherine LEPAGE (BNIC), André SEGALA (BIVB), Jean-Louis VEZIEN (CIVA), Claire FLOCH (PINEAU), Gérard SANSON (CIVR), Jean BOURJADE (INTERBEAUJOLAIS), Vincent PERRIN (CIVC), et Vincent BERGEON (IVBD), Jérôme AGOSTINI, Dorothée FRANJUS-GUIGUES, Marie-Henriette IMBERTI.

1. DEPERISSEMENTS DU VIGNOBLE

Le séminaire qui s'est tenu, à Agro Paris Tech, le 7 avril 2016 clôt la fin de la première phase et lance la seconde phase du programme. Ce rendez-vous a été l'occasion de belles présentations et d'une forte participation professionnelle. Ont été constatés une implication croissante des professionnels et des échanges d'une grande qualité.

Le travail à venir implique une forte comitologie sachant que les différents points du plan ont vocation à être retranscrits de façon opérationnelle.

Plusieurs points sont à signaler :

a) Le travail avec les organisations professionnelles européennes

Avec le Président du CNIV, Jean-Marie Barillère, un travail est en cours et une première réunion devrait rapidement avoir lieu avec les organisations professionnelles européennes, sachant qu'elles sont toutes présidées par des français : Thomas Montagne (CEVI), Thierry Coste (Copa Cogeca), Bernard Farges (Ifow) et Jean-Marie Barillère (CEEV). L'idée est d'« européeniser » la démarche afin de permettre d'éventuels engagements financiers européens. Ce qui complique largement la démarche est l'absence de structures homogènes professionnelles. Le tour de table est compliqué, puisqu'il faut réussir à trouver les organisations représentatives, et surtout les financeurs.

b) Réponse des pouvoirs publics nationaux en cours

La demande faite aux pouvoirs publics, pour 2017, sur le fondement d'un engagement professionnel d'1,5 million d'euros avec en accompagnement financement public spécifique d'un même montant via une convention avec France AgriMer est en cours. Cette somme devrait, en principe, être constituée sur un redéploiement du Casdar. Le Ministre de l'Agriculture devait présenter la réponse du Gouvernement au prochain Conseil Spécialisé, mais il a annoncé qu'il ne viendrait pas. Par conséquent, une réunion avec l'ensemble de la filière viticole devrait avoir lieu rapidement.



c) Budget années 2016 et 2017

Une somme de 1,7 million d'euros seront disponibles sous réserve de confirmation, issue de la bourse des Droits de Plantations.

Cette opportunité ouvre des hypothèses dans la mesure où la provision interprofessionnelle passée pour l'année 2016 de 300 000 euros pourrait être mise en œuvre, surtout si elle permet d'enclencher l'engagement du 1,7 million d'euros disponible sur les droits de plantations. La décision pourrait être prise, suite à l'Assemblée Générale du CNIV de juin ou au Conseil Exécutif de septembre. Cela conduirait à respecter la répartition de 80%/20% et à lancer des appels d'offre dès 2016.

En 2016, a été votée et appelée la somme de 175 000 euros. Par ailleurs, une provision de 300 000 euros a été adoptée susceptible d'entraîner les 1,7 million d'euros publics issus des droits de plantations.

En 2017, devra être décidé l'engagement d'1,5 million d'euros professionnel (contre 1,5 million d'euros publics en cours) appelé sur le fondement de la grille du CNIV de 2017.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif que le budget 2017 sur les dépérissements soit appelé sur le fondement de la grille du CNIV de 2017 qui respecte le mieux les équilibres entre régions, et entre volume et valeur.

d) Passagers clandestins

Ils vont faire l'objet de visites spécifiques. Les Présidents Farges et Servage ont été sollicités pour accompagner la démarche.

e) Présentation

Des documents de présentation sont disponibles : la plaquette, les Echos spéciaux, etc. Par ailleurs, il est rappelé que des présentations peuvent être organisées dans les réunions des Interprofessions (Assemblée Générale ou Conseil d'Administration).



2. ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

- Instruction

L'instruction sur l'extension des accords interprofessionnels a été publiée. Il s'agit d'un document sans valeur juridique qui ne peut créer de normes. La difficulté vient principalement de la vision extrêmement restrictive que peut en avoir l'administration dans sa pratique.

- Echanges avec les Administrations

Philippe Duclaud (sous Directeur) est invité à la prochaine réunion des Directeurs qui se tiendra le 12 mai prochain.

- Statut des réserves

L'Administration a refusé l'extension de l'accord interprofessionnel de l'Anivin visant à augmenter très marginalement les cotisations, au motif que les réserves étaient trop importantes et que le règlement communautaire imposait que la constitution éventuelle de réserves devait être strictement liée à l'exercice des missions interprofessionnelles, alors que le budget global de l'Interprofession était en déficit. Le recours gracieux formulé a abouti positivement.

Ce sujet risque néanmoins d'être à nouveau soulevé lors des demandes d'extension d'accords interprofessionnels. Un courrier visant à confronter l'analyse du CNIV sur cette question sera envoyé à Catherine Geslain-Lanéelle assortie d'une demande de rendez-vous afin que les principes soient clairement établis.

3. GAMME DE PRIX

Dans l'objectif de développer les débouchés à l'export pour les vins français, une étude concernant les *Attentes des importateurs et distributeurs de 15 marchés cibles vis-à-vis de l'offre française en vin* a été inscrite au Plan stratégique de la filière vitivinicole à horizon 2025. Cette étude est budgétée sur le budget de FranceAgriMer pour un montant de 200 000 € à raison de 100 000 € en 2016 et 100 000 € pour 2017.

Une réunion du comité de pilotage réunissant les membres du CS vin et FranceAgriMer s'est tenue le 6 avril 2016 afin de préciser les objectifs de cette étude. A l'occasion de cette réunion, il a été proposé de réorienter l'étude en réalisant une approche des marchés cibles par gamme de prix afin d'étudier le positionnement de l'offre en vin française et ses principaux concurrents et ce, sur un maximum de 15 marchés cibles.

Cette proposition rejoint directement l'étude *Gamme de Prix* prévue par le CNIV pour une réalisation 2016 dont le budget de 50 000 € est trop restreint pour étudier de manière satisfaisante la 10 aine de pays prévus.

Le comité de pilotage propose de :

- Fusionner les deux études afin de réaliser une étude « Gamme de prix » pour un budget total de 250 000 € financée à hauteur de 10% par le CNIV et 90% par FranceAgriMer ;

- Réaliser l'étude avec une tranche ferme permettant d'éprouver la méthodologie retenue sur 2 ou 3 marchés proches avant d'étendre la méthodologie sur les marchés plus lointains avec deux tranches conditionnelles (2016 et 2017) ;
- A noter, que ces changements entraînent des conséquences administratives dans la réalisation de cette étude, la reportant ainsi au second semestre 2016.

Le relevé de décisions a été soumis pour approbation à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Une réponse est attendue pour le 20 avril 2016.

Une prochaine réunion technique est prévue avec les responsables économiques des interprofessions et FranceAgriMer le vendredi 22 avril.

André SEGALA demande si cette étude et l'étude des filières concurrents dite *Monographies vin* qui permettent aux professionnels de la filière d'échanger et de confronter leurs vues, pourraient être complétée par des recommandations stratégiques pour la filière.

4. ETUDE EUROPEENNE SUR LES INTERPROFESSIONS (ARCADIA)

Dans le cadre de cette étude, la Commission Européenne a demandé un point global sur la mise en œuvre des dispositions dans l'OCM unique relative aux dispositions interprofessionnelles, et plus particulièrement :

- Un inventaire dans les différents pays européens des éléments relevant du statut interprofessionnel,
- Un état des mises en œuvre législatives et règlementaires autour de ce statut,
- Des réflexions et propositions autour de ce sujet.

Cette étude est intéressante et pourrait amener à des corrections de problématiques dans le règlement, notamment la question de la confusion entre les Interprofessions et les organisations de producteurs.

5. QUESTIONS DIVERSES

- TOUR DE FRANCE

Un rappel de la demande du Président Despey et de la société en charge du Tour de France, en particulier sur la fourniture de vins, est présenté aux Directeurs qui apporteront la position de leur Interprofession au CNIV qui la transmettra.

- DEMATERIALISATION DES D.R.M.

Un état du dossier est fait aux Directeurs, notamment suite à la dernière réunion technique qui a eu lieu avec la Douane.



- PROMOTION

Des discussions ont lieu avec les Directeurs sur les questions relatives aux soldes des dossiers de Promotion OCM dans les pays tiers. Il est proposé qu'un courrier soit adressé au Directeur Général de FranceAgriMer sur le sujet, qui précisera également la nécessité de solutionner rapidement les dossiers particuliers en attente.

Par ailleurs, des échanges ont lieu sur la réunion de la Commission Promotion du CNIV qui aura lieu l'après-midi sur le sujet de la Valeur Ajoutée France. L'idée défendue par les Directeurs est celle de définir les valeurs communes attachées au terme « France » et de les illustrer au travers de différentes actions possibles.

- DEMANDE INRA : PRIX A LA PRODUCTION

Dans le cadre du plan ministériel ECOPHYTO piloté par le Ministère de l'Agriculture, le réseau DEPHY a été mis en place entre 2010 et 2012. Il s'agit d'un réseau de 2 000 fermes et 170 sites expérimentaux dédiés à la démonstration de système de culture à faible usage de pesticide, en vue d'entraîner l'ensemble de l'agriculture française vers la baisse de l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Le réseau comporte 6 filières : grandes cultures & polyculture-élevage, viticulture, arboriculture & culture tropicales, horticulture, maraichage.

Ce réseau dispose d'un système informatique, nommé **Agrosyst**, développé spécifiquement par l'INRA, et permettant aux acteurs du réseau de décrire dans le détail les pratiques agricoles, et de calculer des indicateurs de performance concernant le niveau de recours aux pesticides, mais aussi les performances économiques et environnementales. Pour que le système d'information puisse proposer des calculs de performances économiques, l'INRA a besoin de données sur les prix des productions végétales et a demandé via le CNIV d'obtenir des prix (à l'hl ou au kg de raisins) par appellation pour l'ensemble des bassins viticoles, voir des prix moyens bouteille.

Les directeurs proposent que la démarche soit présentée à une prochaine commission économie.
--
